

FORMATION FEDERALE HANDISPORT
MODULE A - CERTIFICAT DE QUALIFICATION HANDISPORT
LUNDI 7, MARDI 8, MERCREDI 9 NOVEMBRE 2011
TOULON - Maison Départementale des Sports du VAR
Organisé par le Comité Départemental Handisport du Var



DUREE ET DATES

Durée globale : 21 heures, 3 jours

Date : 07, 08, 09 NOVEMBRE 2011

Lieu : Maison des Sports Toulon – Rez de chaussez R1

POUR QUI ?

-Toute personne titulaire d'un diplôme professionnel du champ sportif, souhaitant accueillir, intégrer, encadrer des personnes handicapées physiques dans leur spécialité sportive :

-**BEES/BPJEPS**

-**Licence STAPS**

-**ETAPS**

-**Professeur d'EPS**

-**Diplôme fédéral équivalent.**

Dans une activité représentée à la Fédération Française Handisport

FINANCEMENT DE LA FORMATION :

500 euros : prise en charge financière : employeur, OPCA

200euros : individuel

POURQUOI ?

-Pour acquérir les connaissances relatives au handicap dans sa généralité et à l'environnement institutionnel

-Pour acquérir les compétences nécessaires à la mise en place et l'animation de séances d'initiation, de perfectionnement ou d'entraînement (dans les limites des prérogatives de leur niveau d'encadrement valide) pour des personnes atteintes d'un handicap physique ou sensoriel

-Pour acquérir les compétences nécessaires au choix du matériel adapté à la pratique et au handicap

COMMENT ?

Encadrement bénévole ou professionnel, selon le statut du stagiaire, d'un public atteint d'un handicap moteur ou sensoriel en toute connaissance de cause et en toute sécurité.

PRESENTATION DES 9 MODULES DE FORMATION :

Le CQH s'effectue en **deux temps** : un **premier module théorique (module A)** d'approche du milieu du handicap et un second module spécialisé dans l'activité (module B) concernant plus particulièrement la pédagogie et le matériel adapté. Les modules décrits ci-dessous sont généraux.

(*EC = Etre capable)

MODULE	COMPETENCES	CRITERES OBSERVABLES	VOLUME HORAIRE
LA FEDERATION	EC* de présenter l'organisation fédérale de la FFH EC de présenter la commission sportive	-Situe de façon claire les différentes composantes de la fédération -Situe la commission sportive au sein de la fédération -Connaît son organisation propre.	Module A total : 2h en salle
LE PUBLIC SPECIFIQUE	EC d'expliquer les différents types de handicap EC d'expliciter les différentes précautions à prendre avant, pendant et après la pratique EC d'expliquer les classifications et la réglementation adaptée	-Décrit les différents types de handicap en explicitant les causes, déficiences, incapacités et principales conséquences sur le plan sportif -Est informé des répercussions psychologiques liées au handicap -Donne les principales indications et contre-indications à la pratique (générale et spécifique) -connaît le système de classification de son activité -donne les principales règles spécifiques à la pratique handisport	Module A Total : 11h en salle 1h30 en salle (mod B)
L'ENVIRONNEMENT DE LA PRATIQUE SPORTIVE	EC de se situer dans le contexte réglementaire EC d'analyser les facteurs sociétaux de développement de la pratique	-Connaît son champ et ses limites d'intervention -Connaît les actions entreprises par la fédération et ses partenaires pour développer la pratique handisport -Connaît les éléments qui freinent le développement de la pratique	Module A Total : 2h
LA PRATIQUE SPORTIVE HANDICAPEE	EC d'expliquer les lieux de pratique sportive pour les personnes handicapées EC d'expliquer les avantages de la pratique physique ou sportive EC d'exprimer des ressentis sur la mise en situation de handicap	-Connaît « l'itinéraire » du pratiquant -Décrit les bienfaits de la pratique sur le plan physique, psychologique et social -Echange avec des sportifs handicapés, des parents d'enfants handicapés, des entraîneurs.... - Retour oral sur la mise en situation de handicap	Module A Total : 7h

LE MATERIEL	EC de décrire les matériels mis à disposition des pratiquants EC de les choisir, les régler et de les réparer	-Décrit les principaux matériels nécessaires à la pratique et sait où il peut se les procurer -Choisit et règle le matériel en fonction du handicap, de la morphologie et du niveau du pratiquant -Répare le matériel si nécessaire	De 1h à 3h en fonction des activités (module B)
LA PRATIQUE	EC de maîtriser la pratique handicapée	-Maîtrise l'activité si on le met dans un engin spécifique à la pratique handicapée ou en situation de handicap	De 2h à 3h en fonction des activités (Module B)
LA PEDAGOGIE ADAPTEE	EC d'accueillir une personne handicapée EC de l'orienter dans sa pratique EC de l'intégrer dans un groupe ordinaire EC de mettre en place une pédagogie individualisée et adaptée	-A une attitude ouverte et disponible et la modifie en fonction des déficiences de la personne (motrices, sensorielles) -Questionne les pratiquants sur leurs capacités -Présente le matériel pédagogique -Propose à la personne une activité en adéquation avec son handicap et le matériel correspondant -Présente le groupe à la personne et vice versa -Propose des situations accessibles à tous en jouant sur l'organisation pédagogique, sur les consignes, sur la mise en place d'aide.... -Permet à tous d'être actif -Met en place des situations adaptées au handicap et au niveau des pratiquants -Aménage le milieu -Adapte l'activité sans la dénaturer	De 6h à 12h en fonction des activités (Module B)
LE PROJET SPORTIF	EC de situer le projet dans son environnement EC d'identifier et de solliciter les ressources institutionnelles ou autres	-Identifie les partenaires (actifs ou passifs) du projet -Analyse les contraintes et les ressources en présence -Connaît les freins et facteurs de développement de la discipline correspondante -Connaît les relations existant entre la fédération valide et la FFH -Sait communiquer auprès du public (institutionnalisé ou non) -Connaît et utilise les différents dispositifs d'aide en faveur du handicap : réseaux JS, aide au matériel, CNDS, accessibilité...	Total : 3h en salle (Module B)

L'AIDE A LA MANUTENTION DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE	EC de réaliser différentes manutentions de personnes handicapées	-Connaît les grands principes de la manutention dans le respect de sa propre sécurité et de celle de la personne handicapée -Décrit et respecte le protocole de manutention	1h en salle
	EC d'aider à la mise en place des pratiquants et du matériel	-Aide au transfert, à « l'habillage » ou au rehaussement de la personne -Aide aux manipulations « pratiquants/matériels » avant pendant et après la séance	1h en situation total : 2h (Module B)
LA SECURITE SPECIFIQUE	EC de prendre en compte et d'assurer les aspects spécifiques de la sécurité des personnes handicapés	-Evalue les risques objectifs liés au handicap -Prend en compte les conditions environnementales (terrain, météo) en fonction des handicaps présents -Adapte les gestes et manœuvres de sécurité à la personne et à l'engin de pratique	De 1h à 6h en situation et en fonction des activités (Module B)

NB : les quatre premiers modules sont abordés dans le module A ainsi qu'une partie du module « projet sportif ». Les autres sont modules font partie intégrante du module B.

Durée de la formation : **Module A :** 3 jours

2è temps : **Module B :** 2,5 (15 heures) à 7 jours (49 heures) en fonction des disciplines dont évaluation

